



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE  
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (F)  
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax: + 33 (0)2 99 35 09 19  
e.mail : [secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org) - web : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rhodes, le 27 juin 2008

Réf : CRPMCOM080022

### LES REGIONS ONT DEBATTU DE LA COHESION, DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ENERGIE A RHODES

**Charalampos Kokkinos**, Secrétaire général de la Région Sud Égée, a accueilli le Bureau politique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)<sup>1</sup> le 27 juin 2008 à Rhodes.

L'avenir de la cohésion territoriale de l'UE, de l'agriculture, de la pêche et de l'énergie ont été les principaux thèmes de la réunion, présidée par **Claudio Martini**, Président de la Région Toscane et de la CRPM, en présence de **Prokopis Pavlopoulos**, Ministre de l'Intérieur, **Yiannis Papathanassiou**, Ministre Adjoint des Finances et de l'Economie et **Yannis G. Valinakis**, Ministre Adjoint aux Affaires Etrangères du gouvernement Grec.

Une note technique sur la **cohésion territoriale**<sup>2</sup> a été présentée afin de définir le concept de cohésion territoriale et son opérationnalisation dans l'Europe d'aujourd'hui. Cette note anticipe la publication du Livre Vert prévu pour septembre 2008. Selon **M. Martini** "toute décision politique relative à la cohésion territoriale au niveau de l'UE, doit être précédée d'une réflexion sur le choix des indicateurs et de la priorité donnée à chacun d'entre eux. Ceci doit être à la base du diagnostic des disparités territoriales et par conséquent, refléter les priorités politiques. Quels mécanismes existent pour promouvoir la solidarité interrégionale ? Quels sont les critères utilisés par l'UE pour l'allocation des enveloppes régionales ? Quelles sont les mesures pour les territoires affectés par des handicaps permanents ? Comment ces critères s'appliquent-ils dans les différentes politiques communautaires ? Toujours selon **M. Martini**, un débat politique constructif doit commencer par répondre à ces questions vitales pour l'avenir de l'UE. La CRPM espère que la période de consultation sur le Livre Vert qui va être lancée par la Commission européenne sera suffisamment longue pour permettre la contribution de tous les acteurs intéressés. La CRPM préparera une réponse écrite dans le cadre de cette consultation **Claudio Martini** a enfin exprimé sa vive inquiétude sur l'absence de prise de position claire de la Commission européenne sur la pérennité d'une politique régionale appelée à associer toutes les régions d'Europe aux orientations de l'Union. Il a ajouté "Le principe de solidarité politique, souligné par José Manuel Durao Barroso, à l'occasion du XX anniversaire de la politique de cohésion, doit trouver sa traduction opérationnelle dans la poursuite et le développement de la politique régionale de l'Union. Solidarité et compétitivité ne constituent pas des alternatives : bien au contraire le principe de cohésion renforce la mobilisation nécessaire à la compétitivité".

L'avenir de l'**agriculture** a également été débattue. La note technique<sup>3</sup> « vers une contribution de la CRPM sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) » a été approuvée par les Régions membres de la CRPM. Elles considèrent qu'il est indispensable que la politique agricole et agroalimentaire reste commune, au regard de l'importance stratégique des secteurs agricole et agroalimentaire pour l'Europe, et au vu du nécessaire maintien de l'équilibre territorial de la production et du rôle primordial de compensations des disfonctionnements du marché. De plus, les Régions devraient être considérées comme les principaux acteurs dans la mise en œuvre de la PAC dans tous les territoires de l'UE.

<sup>1</sup> Le collège des Régions membres de chaque Etat désigne un titulaire et un suppléant au sein du Bureau politique. Ils ont un mandat de deux ans. Le Bureau politique se réunit deux fois par an. Il propose les orientations politiques de la Conférence et met en œuvre les décisions adoptées par l'Assemblée générale

<sup>2</sup> Tous les documents de travail sont disponibles sur <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,66>

<sup>3</sup> Tous les documents de travail sont disponibles sur <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,66>



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE  
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (F)  
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax: + 33 (0)2 99 35 09 19  
e.mail : [secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org) - web : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

Les Régions ont également exprimé une grande inquiétude face à la situation actuelle du secteur européen de la **pêche**. Par conséquent, le Bureau politique demande à avoir une lecture plus flexible des mécanismes qui régissent les aides d'Etat. Selon Claudio Martini « *la crise actuelle est bien plus qu'une crise du secteur mais elle est surtout une crise sociale avec des conséquences humaines lourdes. Alors que l'Union européenne ne dispose pas de compétences de nature « sociale », il convient, dès lors, de donner la capacité aux Etats membres d'utiliser les moyens dont ils disposent et les instruments mis à leur disposition de manière plus flexible* ».

L'**Energie** a été le dernier thème abordé à Rhodes. Le Bureau a approuvé une Position Politique<sup>4</sup> qui souligne que la lutte contre le changement climatique devrait essentiellement reposer sur des changements d'habitude des citoyens par la promotion de l'efficacité énergétique, la diversification des sources d'énergie, le découplage entre la production de CO<sub>2</sub> et le développement économique ainsi que la mise en œuvre de systèmes de production d'énergie décentralisée. La CRPM estime également que toute politique visant à promouvoir une énergie durable requiert une implication forte des autorités locales et régionales. Par ailleurs, puisque les sources d'énergie renouvelables sont des réponses aux défis du changement climatique, elles devraient être considérées comme une priorité dans les futures perspectives financières de l'UE, ainsi que dans la phase de consultation qui débutera avec la publication du Livre Vert sur la politique de cohésion. Dans sa Position Politique, la CRPM propose la mise en place d'une part d'une Directive sur la promotion des sources d'énergie renouvelables, une décision visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2020 et d'autre part, une Directive relative au stockage géologique du dioxyde de carbone. En outre, elle amende la Directive 2003/87/EC visant à améliorer et étendre le système communautaire d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (EU ETS).

*Pour plus d'information, merci de contacter Enrico MAYRHOFER, Directeur en charge de la communication :*  
Tél.: + 32 2 286 86 60 - Fax: + 32 2 280 27 65 - Gsm: + 32 486 56 19 67 - E-mail : [enrico.mayrhofer@crpm.org](mailto:enrico.mayrhofer@crpm.org)  
Web: [www.crpm.org](http://www.crpm.org) - [www.cpmr.org](http://www.cpmr.org)

<sup>4</sup> Tous les documents de travail sont disponibles sur <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,66>